PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE 11 AVRIL 2016

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs,

Après plus de 20 ans à la vice-présidence, c'est un honneur et une fierté d'être Président du Parc Naturel Régional de Camargue.

Et je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous m'accordez.

Le Parc Naturel Régional de Camargue a été créé en 1970.

A son origine, le Parc était géré par une fondation qui permettait d'associer les principaux acteurs du territoire à la prise de décision.

Les élus, qui n'étaient pas majoritaires, disposaient alors d'un droit de véto sur les décisions d'ordre budgétaire.

La fondation du Parc a été installée en 1973 par Monsieur le Ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, Robert POUJADE, sous la Présidence de la République de Georges POMPIDOU.

Je salue la mémoire et le travail accompli par Monsieur Olivier GUICHARD, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, et les membres administrateurs de la fondation : Messieurs FABRE, MAILHAN, DU LAC, YONNET, BRISSOT, MERIC, ROZIERES, GRAND et HUE.

La mission des Parcs Naturels Régionaux de France, comme celui de Camargue, s'articule autour de trois axes principaux :

la Protection de la Nature et du Territoire, l'aide au maintien et à l'encouragement des activités locales traditionnelles, et l'accueil et l'information des visiteurs.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, avec ses principaux partenaires l'Etat, la Communauté Européenne, le Conseil Départemental, les Intercommunalités et les communes, est le principal bailleur de fond.

Aujourd'hui, je souhaite que l'économie du Parc de Camargue réponde aux attentes des Camarguais, et qu'elle soit développée à travers l'agriculture, l'élevage et le tourisme, activités essentielles au territoire.

Je vous rappelle que l'agriculture et notamment la riziculture par l'apport d'eau douce, permet de garantir l'équilibre hydrologique du delta et de maintenir les divers biotopes qui le composent.

L'élevage permet de fixer et de pérenniser la gestion des espaces naturels par une pratique maîtrisée du pâturage extensif.

Mais la réforme de la politique agricole commune met à mal ces deux principales activités, piliers de l'économie camarguaise.

L'action menée par le Parc en faveur de la promotion des produits issus du terroir sera donc renforcée pour permettre aux producteurs locaux de mieux valoriser leurs productions et ainsi mieux l'écouler dans les circuits de vente : viande AOP taureau de Camargue, riz biologique, vins de Camargue, produits issus de la conchyliculture (huître, moules) et autres productions telles que l'asperge, la pomme de terre ou le miel,...

Nous serons vigilants pour le maintien et le développement du pastoralisme qui tend à disparaître sur notre territoire, alors qu'il fait partie du patrimoine camarguais.

Il est également nécessaire de renforcer la promotion des traditions taurines et équestres pour encourager les races locales menacées.

Nous poursuivrons et amplifierons notre partenariat avec les Associations d'Eleveurs de Taureaux de la « raço di biòu », d'Eleveurs Français de Taureaux de la Race Bovine de Combat et d'Eleveurs de Chevaux de Race Camargue et également avec la Fédération Française de la Course Camarguaise.

Enfin, nous encouragerons toutes les manifestations liées à la tradition locale et au patrimoine camarguais par l'implication du Parc dans les actions engagées par chacune d'entre-elles!

Aujourd'hui, le tourisme est l'un des principaux vecteurs économiques du Delta. Mais nous devons, avec les acteurs locaux, maîtriser, contrôler et accompagner son développement pour préserver l'identité patrimoniale, le savoir-faire et la culture locale.

Ne nous voilons pas la face!

L'une des priorités du Parc est également la gestion du trait de côte.

Les modifications climatiques impactent notre littoral.

Si la charte prévoit « d'admettre les incursions marines.... », il est néanmoins nécessaire de protéger les populations locales.

Nous devons mettre tout en œuvre pour stopper l'érosion de notre littoral qui menace Port Saint Louis du Rhône, les Saintes Maries de la Mer et Salin de Giraud.

Avec le concours de l'Etat, l'Europe, des Conseils Régional et Départemental, des Intercommunalités et des Communes, qui agissent déjà pour la mise en application du Plan Rhône, je souhaite que le Plan et l'Observatoire du littoral, que j'ai proposés en 2010 suite à la mission qui m'a été confiée par le Ministère de l'Ecologie, soient enfin réalisés.

Il appartiendra à chacune des commissions mises en place, ce jour, d'étudier et d'approfondir ces priorités, ainsi que d'apporter et formuler les orientations qui seront soumises au Comité Syndical de Gestion du Parc.

L'ensemble des Camarguais seront associés à la gestion du Parc.

Je m'engage à agir dans la plus grande transparence, avec vous, pour assurer le développement du Parc de Camargue et le bien-être de ses habitants.

Je remercie l'ensemble des élus, mes prédécesseurs, tout particulièrement Monsieur David GRZYB, et l'ensemble du personnel du Parc pour la qualité de leur travail.

J'encourage les services à poursuivre leurs efforts pour les nouvelles actions à mener et pour redonner un nouveau souffle au programme de gestion de ce territoire de renommée internationale.

J'adresse toute ma gratitude et mes remerciements à :

Monsieur Christian ESTROSI, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Monsieur Renaud MUSELIER, 1er Vice-président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Vice-président du Parc, Conseiller Régional,

Madame Pascale LICARI Conseillère Régionale,

Monsieur Bruno GENZANA, Conseiller Régional et Départemental,

Madame Corinne CHABAUD et Monsieur Henri PONS, Conseillers Départementaux,

Et leurs suppléants,

pour leur écoute et le très vif intérêt qu'ils portent aux camarguais et à leur territoire.

Sachez que je mettrai tout en œuvre pour être digne de la mission que vous me confiez, aujourd'hui, pour la prospérité et la pérennité du Parc Naturel Régional de Camargue.

Merci.